



CITATION À COMPARAÎTRE

(disponible en anglais)

Destinataire : (Nom)

Adresse :

Vous êtes convoqué(e) et tenu(e) de vous présenter et de témoigner à l'audience suivante de la Commission de révision agricole du Canada.

Date et heure de l'audience :

Lieu de l'audience :

Vous devez demeurer à l'audience jusqu'à ce qu'elle soit terminée ou que l'on vous dise que vous pouvez partir.

Les parties dans le cadre de l'audience sont :

_____ (demandeur/esse)

et _____ (intimé/e)

Vous devez apporter les documents et les éléments de preuve suivants et les présenter à l'audience :

(Dressez la liste des documents requis et donnez suffisamment de détails pour que le témoin puisse facilement savoir ce qu'il doit apporter à l'audience. Des feuilles supplémentaires peuvent être jointes au besoin.)

Signé à _____ , ce _____ jour de _____ , 20 ____ .

Membre, Commission de révision agricole du Canada

Information concernant la citation à comparaître

Information pour la personne qui demande la citation à comparaître et la signifie

1. Vous devez remplir le formulaire de citation à comparaître et le déposer auprès de la CRAC. Si la CRAC accepte votre demande de citation à comparaître, un membre de la CRAC signera ce formulaire dûment rempli.
2. Le formulaire de citation à comparaître doit être signé par un membre de la CRAC avant de pouvoir le signifier (le remettre) à un témoin.
3. Une fois le formulaire signé par un membre de la CRAC, vous devez signifier les deux pages de la citation à comparaître directement au témoin. Une citation à comparaître ne peut pas être signifiée par courrier ou laissée à une autre personne à l'adresse indiquée. Voir les articles 42 et 128 des [Règles des Cours fédérales](#).
4. Vous devez payer les indemnités de témoin. Voir l'article 42 et le [Tarif A](#) des [Règles des Cours fédérales](#).

Information pour la personne citée à comparaître

1. Vous avez le droit de recevoir une indemnité pour votre participation à l'audience comme si vous aviez été convoquée à la Cour fédérale. Le [Tarif A](#) des [Règles des Cours fédérales](#) indique le montant que vous avez le droit de recevoir.
2. La personne suivante a demandé la délivrance de la présente citation à comparaître :

Nom :	
Adresse :	
Numéro de téléphone :	Adresse électronique :

Pour toute question relative à votre comparution en tant que témoin ou aux documents ou éléments de preuve demandés dans la présente citation à comparaître, veuillez vous adresser à la personne susmentionnée.

3. La CRAC répondra à vos besoins liés à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Veuillez nous informer si vous avez besoin de mesures d'adaptation.